



Rupture anticipée d'un cdd?

Par **molly77**, le **18/04/2008** à **18:20**

Bonjour,

Je suis actuellement assistante d'éducation dans un lycée sous un contrat de droit privé. La date anniversaire de mon contrat est le 03 Octobre 2008. Cependant afin de pouvoir entreprendre une formation qui débute en Septembre 2008, je dois me retrouver "demandeuse d'emploi" en Juin afin que le conseil regionale me finance cette formation. Je vous demande donc s'il est possible de rompre avec anticipation le contrat, sans que ce soit un licenciement, afin que je puisse percevoir des indemnités de chômage?

Merci de votre aide.